

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 9 octobre 2012 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Philippe MASSE, la Commission a :

- adopté le compte rendu de la séance plénière du 11 septembre 2012, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- pris connaissance d'un courrier transmis par le CESI, relatif à la formation en *Bâtiment et travaux publics* à La Réunion.
- entendu plusieurs communications :
 - . Le Président a commenté son entretien avec Madame Simone BONNAFOUS, Directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) en soulignant le caractère constructif des échanges. Il a précisé, s'agissant des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, que le ministère ne sera en mesure de transmettre des retours d'information aux diverses instances consultées qu'aux alentours du mois de janvier 2013. D'ici cette date, Madame BONNAFOUS a confirmé que la CTI serait sollicitée.
Dans la perspective de cette sollicitation, le Bureau se penchera sur la question du modèle économique de la CTI lors de sa prochaine réunion, prévue le 30 octobre 2012 de 14h00 à 17h00, afin de présenter des propositions au ministère de l'enseignement supérieur le moment venu. Cette réunion de Bureau se tiendra exceptionnellement dans les locaux de l'AERES après une matinée consacrée aux relations internationales dans le cadre d'un colloque co-organisé par la CTI et l'AERES.
 - . René JACQUOT, chargé de mission pour l'organisation du prochain colloque, a rendu compte de ses recherches en présentant les possibilités.
 - . Corinne CABASSUD a présenté le projet de planification des campagnes d'évaluation, les nouvelles listes d'experts ainsi que le projet de nomination de chargés de mission.

Puis, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

1/ Suivi périodique de l'Île-de-France – Académies de Créteil et Versailles (habilitation à compter de la rentrée 2013)

Université Paris-XI

- École polytechnique de l'Université Paris-XI (Polytech Paris Sud)

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université Paris-XI*, dans les 4 spécialités – *Electronique – Informatique – Matériaux – Optronique* - sous statut d'étudiant.

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université Paris-XI*, dans les trois spécialités – *Electronique (nouvel intitulé) – Informatique – Optronique* - en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

La poursuite de l'habilitation, à partir de la rentrée 2016, sera décidée au vu du dossier que l'établissement devra déposer avant le 1er juillet 2015.

Par ailleurs, l'établissement demande à délivrer, à compter de la rentrée 2013, le titre d'ingénieur diplômé dans la spécialité *Matériaux*, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(voir ... 3/ Développement de l'apprentissage et de la formation continue)

(AVIS N° 2012/10-01)

Institut d'optique théorique et appliquée (IOTA)

Décision de renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut d'optique théorique et appliquée*.

Cette habilitation est accordée pour 6 ans dans le cadre de la formation initiale sous statut d'étudiant, mais seulement pour 2 ans en formation initiale sous statut d'apprenti.

Le renouvellement, à partir de la rentrée 2015, de l'habilitation à préparer le diplôme dans le cadre de l'apprentissage ne pourra être envisagé que si le cursus est organisé conformément à *Références & Orientations* : accueil majoritaire d'un public nouveau pour un cursus de 3 ans avec une pédagogie spécifique. Le dossier correspondant devra être déposé avant le 1^{er} juillet 2014.

(DECISION N° 2012/10-02)

ISTOM (Ecole supérieure d'agro-développement international)

Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'ISTOM*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(DECISION N° 2012/10-03)

Ecole de biologie industrielle (EBI)

Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole de biologie industrielle*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

(DECISION N° 2012/10-04)

2/ Changement de nom d'écoles d'ingénieurs

Université de Brest

-Ecole supérieure de microbiologie et sécurité alimentaire de Brest (ESMISAB)

La Commission prend acte de l'arrêté du 27 août 2012 modifiant l'intitulé de l'École qui devient **École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique (ESIABA)** et regroupe maintenant les 2 formations d'ingénieur pour lesquelles l'Université est habilitée.

En conséquence, les titres d'*Ingénieur diplômé* actuellement habilités prennent les intitulés suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'Université de Brest*, spécialité *Microbiologie et sécurité alimentaire*, en formation initiale sous statut d'étudiant.
- *Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'Université de Brest*, spécialité *Procédés industriels*, en partenariat avec l'*IFRIA*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(l'habilitation en cours, accordée pour 3 ans à partir de la rentrée 2011 (avis N° 2011/05-04), se poursuit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2013/2014)

(AVIS N° 2012/10-05)

Ecole nationale supérieure d'ingénieurs des études et techniques d'armement (ENSIETA)

La Commission prend acte du décret n° 2012-1706 du 2 octobre 2012 modifiant l'intitulé de l'École qui devient l'**École nationale supérieure des techniques avancées Bretagne (ENSTA Bretagne)**.

En conséquence, les titres d'*Ingénieur diplômé* actuellement habilités prennent les intitulés suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des techniques avancées Bretagne*, en formation initiale sous statut d'étudiant.
- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des techniques avancées Bretagne*, spécialité *Mécanique et électronique*, en partenariat avec l'*ITII Bretagne*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(l'habilitation en cours, accordée pour 6 ans à partir de la rentrée 2008 (séance du 4 décembre 2007), se poursuit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2013/2014)

(AVIS N° 2012/10-06)

3/ Développement de l'apprentissage et de la formation continue

Université Paris-XI

- École polytechnique de l'Université Paris-XI (Polytech Paris Sud)

La Commission a examiné favorablement la demande de création d'un nouveau titre d'*ingénieur diplômé*, en spécialité *Matériaux*, en partenariat avec l'*ITII Ile-de-France*, accessible en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

L'avis définitif sera donné au vu de la prise de position du Conseil régional d'Ile-de-France.

(AVIS N° 2012/10-01)

Institut polytechnique de Grenoble

- École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux (PHELMA)

La Commission a examiné favorablement la demande de création d'un nouveau titre d'*ingénieur diplômé*, en spécialité *Conception des systèmes intégrés*, accessible en formation initiale sous statut d'apprenti et éventuellement en formation continue.

L'avis définitif sera donné au vu de la prise de position du Conseil régional Rhône-Alpes.

(AVIS N° 2012/10-07)

André MORA